

Conseil supérieur de l'emploi



Rapport 2014

Jan Smets,
Vice-président du CSE

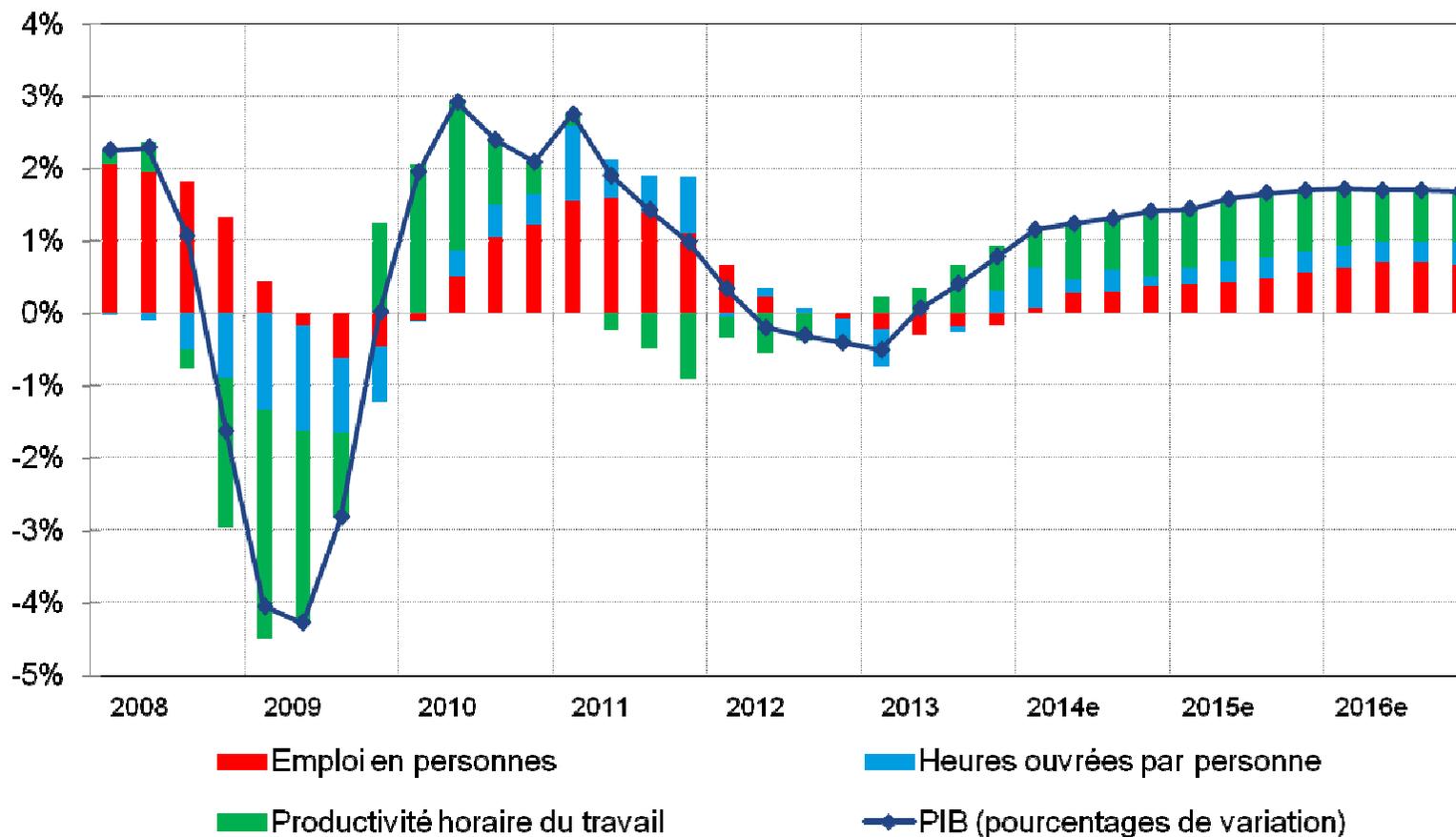
Conférence de presse du 30 juin 2014

Partie 1

Évolutions récentes et perspectives du marché du travail

Emploi intérieur, durée moyenne de travail et productivité

(contribution en points de pourcentage à la croissance annuelle du PIB en volume, sauf mention contraire; données corrigées des variations saisonnières et des effets de calendrier)



Sources: ICN, BNB.

Offre et demande de travail

(moyennes annuelles; variations par rapport à l'année précédente, sauf mention contraire; milliers de personnes)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014e	2015e	2016e	p.m. Niveau 2013
Emploi intérieur	-9	30	63	9	-10	12	22	31	4 546
Indépendants	4	6	10	9	7	6	7	9	752
Salariés	-13	24	54	1	-16	6	14	22	3 794
Branches sensibles à la conjoncture	-38	3	32	-6	-24	-2	4	11	2 353
Administration publique et enseignement	14	7	4	-1	-1	-3	-1	0	804
Autres services	11	14	18	7	8	10	11	11	637
<i>p.m. Titres-services¹</i>	<i>18</i>	<i>15</i>	<i>11</i>	<i>8</i>	<i>8</i>	<i>5</i>	<i>4</i>	<i>4</i>	<i>117</i>
Demandeurs d'emploi inoccupés	51	14	-20	14	25	17	-6	-15	584
<i>Taux de chômage harmonisé (%)²</i>	<i>8,0</i>	<i>8,4</i>	<i>7,2</i>	<i>7,6</i>	<i>8,5</i>	<i>8,6</i>	<i>8,5</i>	<i>8,2</i>	<i>8,5</i>

Sources: ICN, ONEM, ONSS, BNB.

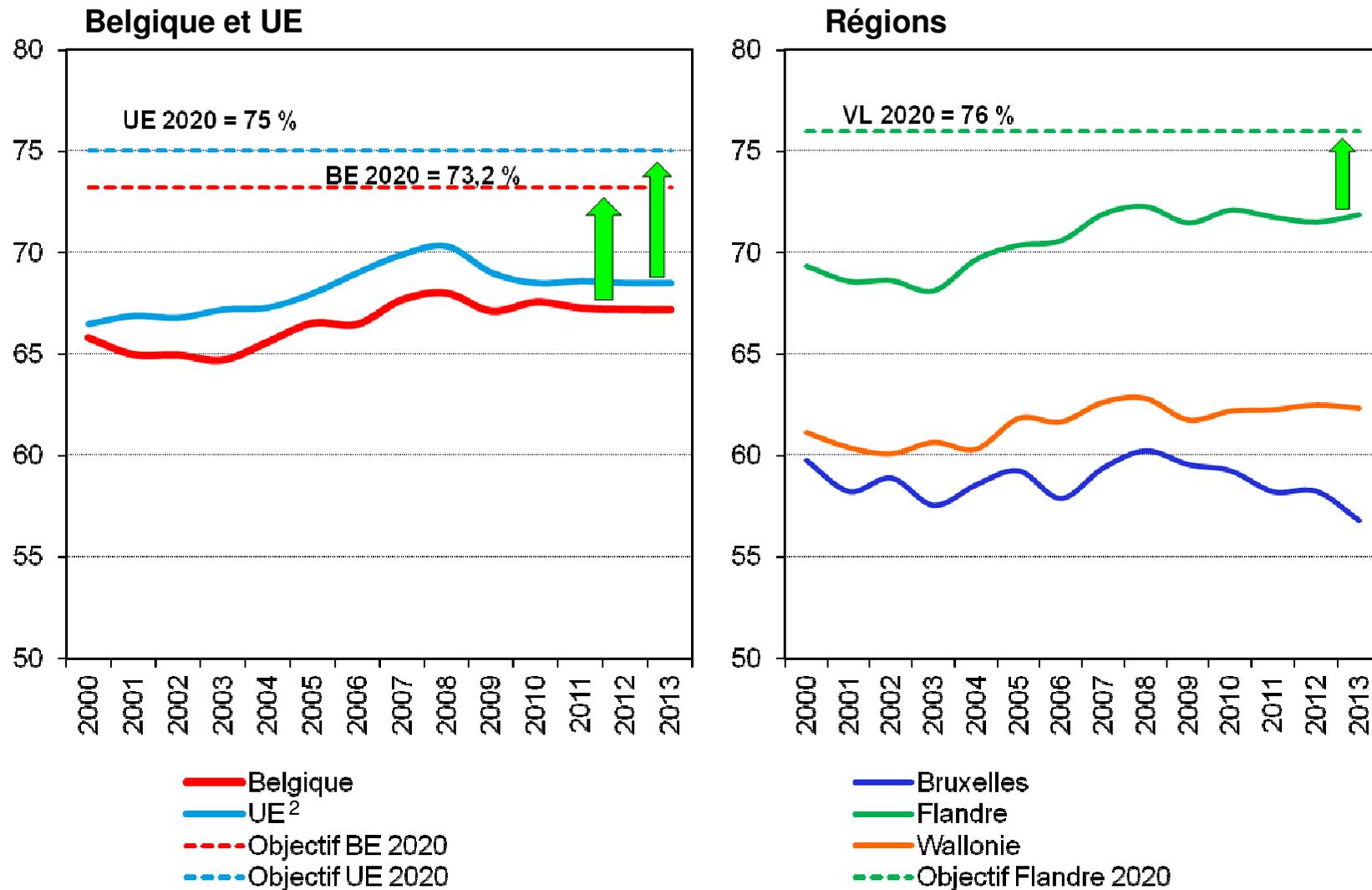
¹ Sur la base des données de l'ONSS.

² 15-64 ans.



Taux d'emploi harmonisé

(en pourcentage de la population âgée de 20 à 64 ans; moyennes annuelles¹)



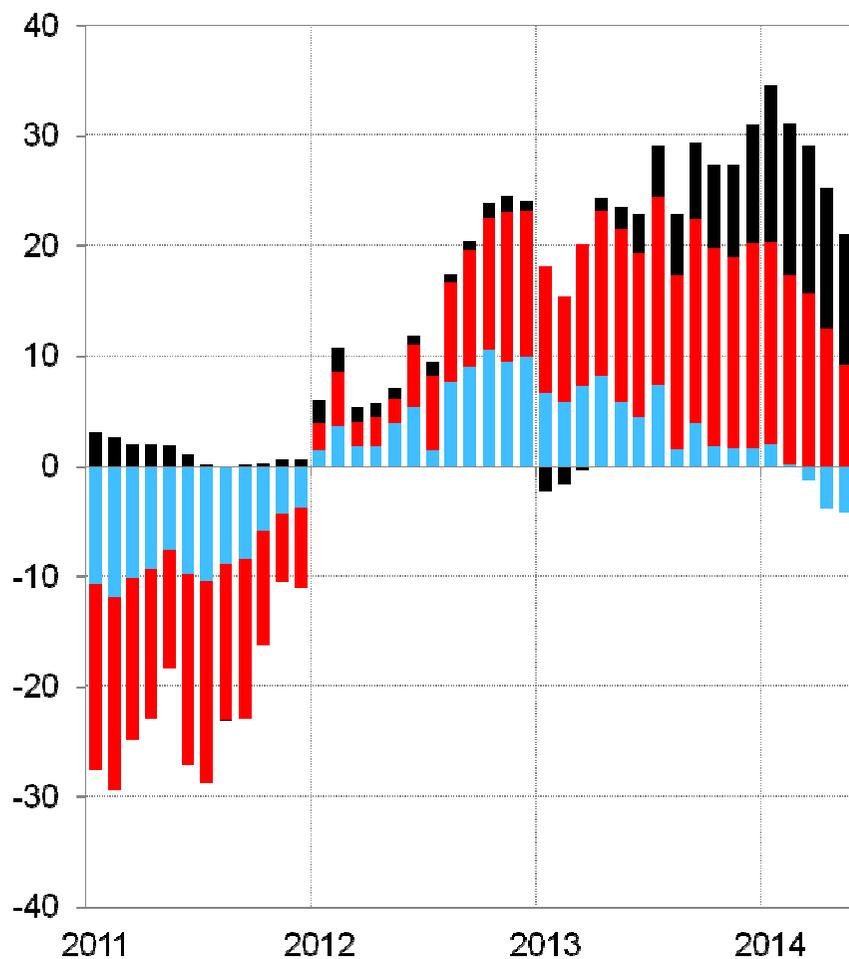
Sources: CE, DGS.

¹ En ce qui concerne l'UE, il s'agit, pour la période 2000-2004, de données concernant le deuxième trimestre.

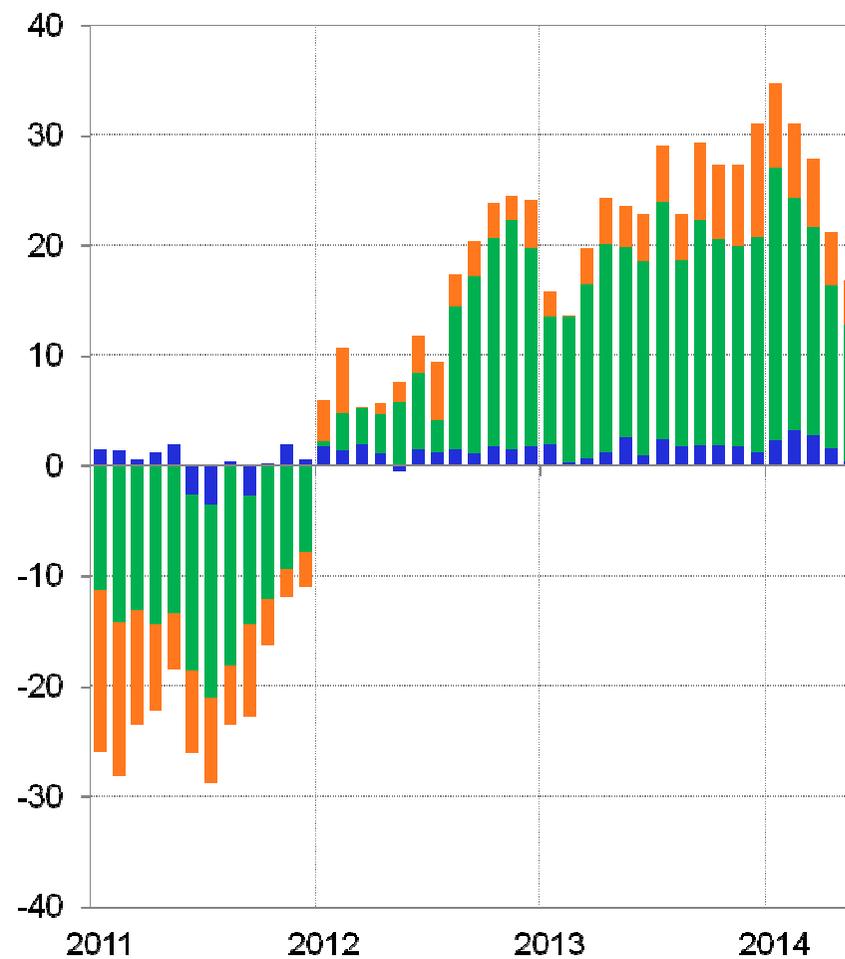
² À l'exclusion de la Croatie, qui a rejoint l'UE le 1^{er} juillet 2013.

Demandeurs d'emploi inoccupés

(variations en milliers de personnes par rapport au mois correspondant de l'année précédente)



■ Moins de 25 ans
■ De 25 à 49 ans
■ 50 ans et plus



■ Bruxelles
■ Flandre
■ Wallonie

Source: ONEM.

Taux de chômage

(en pourcentage de la population active correspondante âgée de 15 à 64 ans¹; moyennes annuelles)

	2000	2008	2013
Total	7,0	7,0	8,5
Femmes	8,7	7,6	8,2
Hommes	5,8	6,5	8,7
15-24 ans	17,5	18,0	23,7
25-54 ans	6,1	6,1	7,4
55-64 ans	3,0	4,4	5,4
Secondaire inférieur au plus	11,1	12,5	16,0
Secondaire supérieur au plus	6,8	7,0	8,3
Supérieur	3,3	3,6	4,9
Belges	6,2	6,3	7,4
Citoyens d'autres pays de l'UE ²	10,1	9,1	12,5
Autres	30,7	27,4	29,9
Bruxelles	14,0	16,0	19,3
Flandre	4,3	3,9	5,1
Wallonie	10,3	10,1	11,4

Source: DGS.

¹ Ces taux de chômage sont calculés sur la base des données harmonisées de l'enquête sur les forces de travail.

² À l'exclusion de la Croatie, qui a rejoint l'UE le 1^{er} juillet 2013.

Recommandations

- ▶ **D'importantes étapes ont déjà été franchies**
- ▶ **Mais le taux d'emploi doit encore augmenter sensiblement et rapidement**
- ▶ **Les politiques de l'emploi et des pensions sont interdépendantes**
- ▶ **Il s'agit de valoriser tous les talents sur un marché du travail de plus en plus transitionnel**

4 axes pour la politique de l'emploi qui doivent pouvoir s'appuyer sur un droit du travail moderne, des choix budgétaires adéquats et une bonne collaboration

- ▶ 1. **activation**: droits et devoirs; accompagnement individuel et orientation vers le marché du travail; première expérience professionnelle ou renforcement des compétences; mettre en pratique l'initiative européenne "garantie pour la jeunesse"
- ▶ 2. **transitions et mobilité**: continuer l'harmonisation des statuts; le droit du travail doit davantage soutenir les transitions; encadrer le recours au chômage économique
- ▶ 3. **formation**: lutter contre le décrochage scolaire; porter davantage d'attention aux orientations techniques et à l'alternance; donner une seconde chance; reconnaître les compétences acquises
- ▶ 4. **intégration des groupes à risque**: mener une politique de diversité; relever l'âge effectif de sortie du marché du travail; mieux lier l'évolution salariale à celle de la productivité, notamment en améliorant l'employabilité par la formation

Partie 2

La participation au marché du travail des personnes en situation de handicap ou atteintes d'une maladie chronique

Données administratives

(nombre de bénéficiaires de prestations sociales, sauf mention contraire, en 2012/2013¹)

	Milliers de personnes
Sécurité sociale	
Incapacité de travail (invalidité) ²	321
dont au travail	105
Maladies professionnelles avec incapacité permanente ³	20
<i>p.m. Accidents de travail avec incapacité permanente⁴</i>	14
Chômage	
Chômeurs en incapacité de travail partielle	25
Aide sociale	
Allocation d'intégration et allocation de remplacement de revenus ³	139

Sources: FAO, FMP, SPF Sécurité sociale – DG Personnes handicapées, INAMI, ONEM.

¹ Différentes périodes.

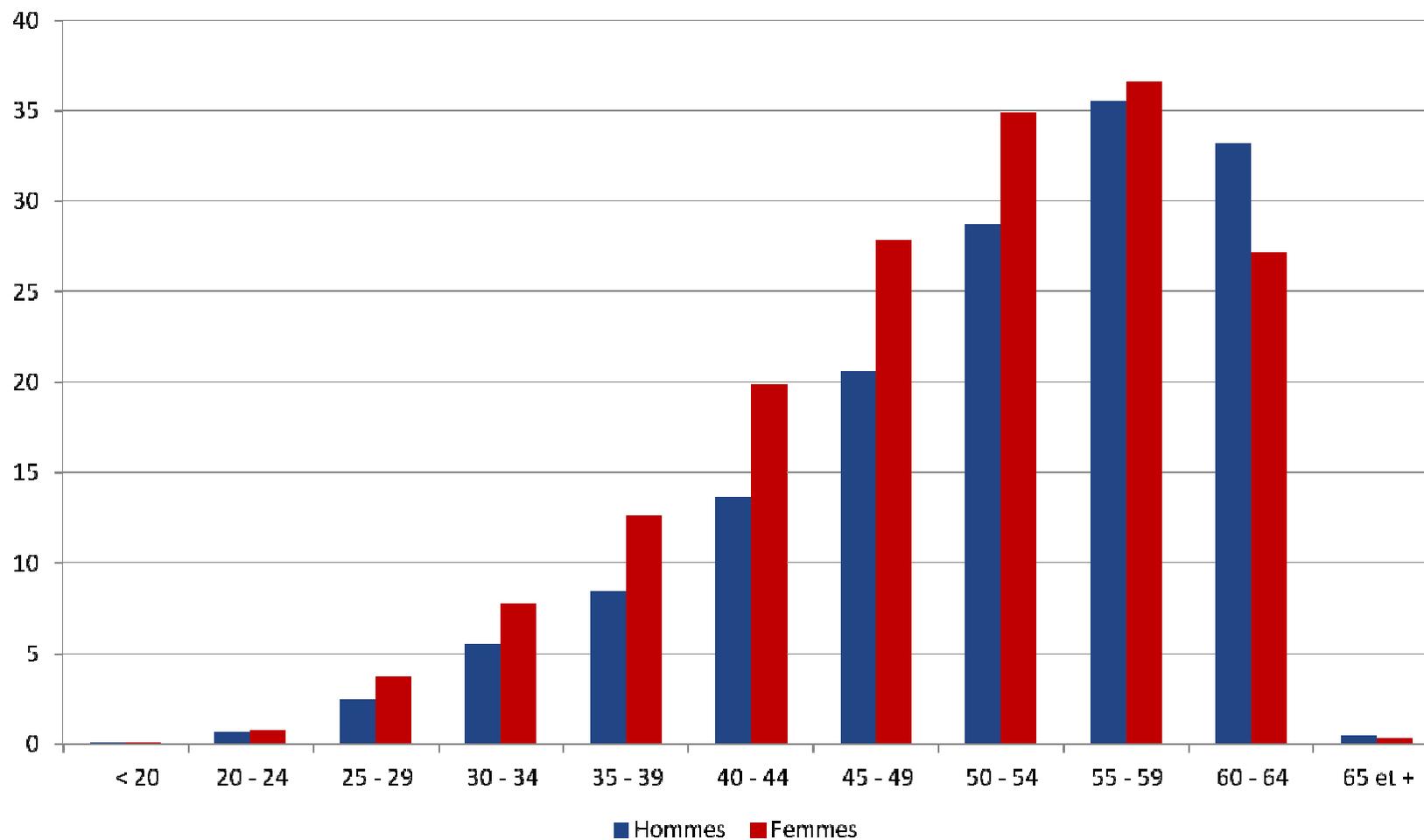
² Salariés et indépendants.

³ Personnes âgées de 15 à 64 ans.

⁴ Nombre de victimes d'un accident de travail reconnu en 2012, aucune donnée n'étant disponible concernant le nombre total de bénéficiaires de prestations sociales.

Nombre d'invalides par groupe d'âge et par sexe

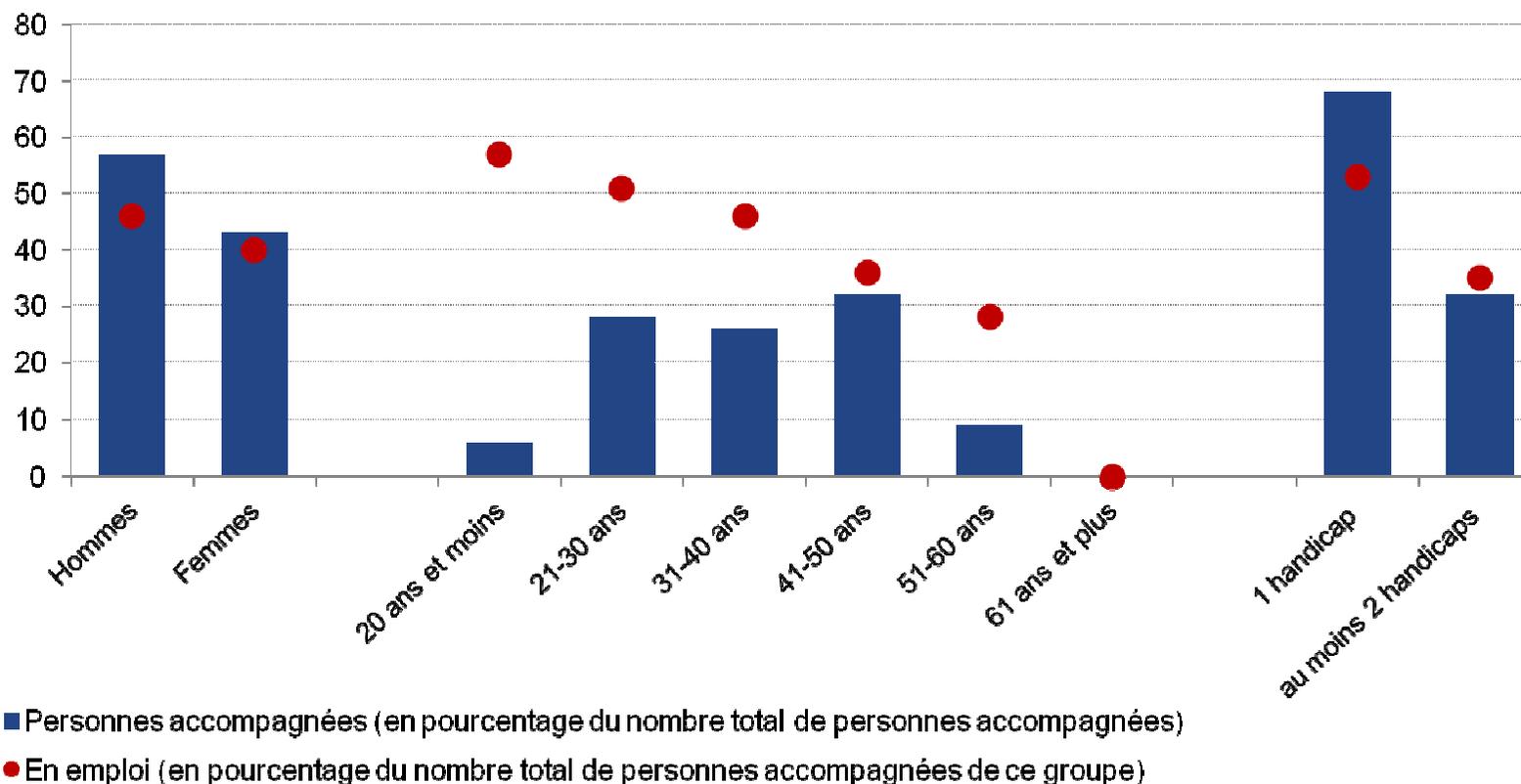
(en milliers de personnes, sauf mention contraire, situation au 31 décembre 2013)



Source: INAMI.

Situation en Flandre

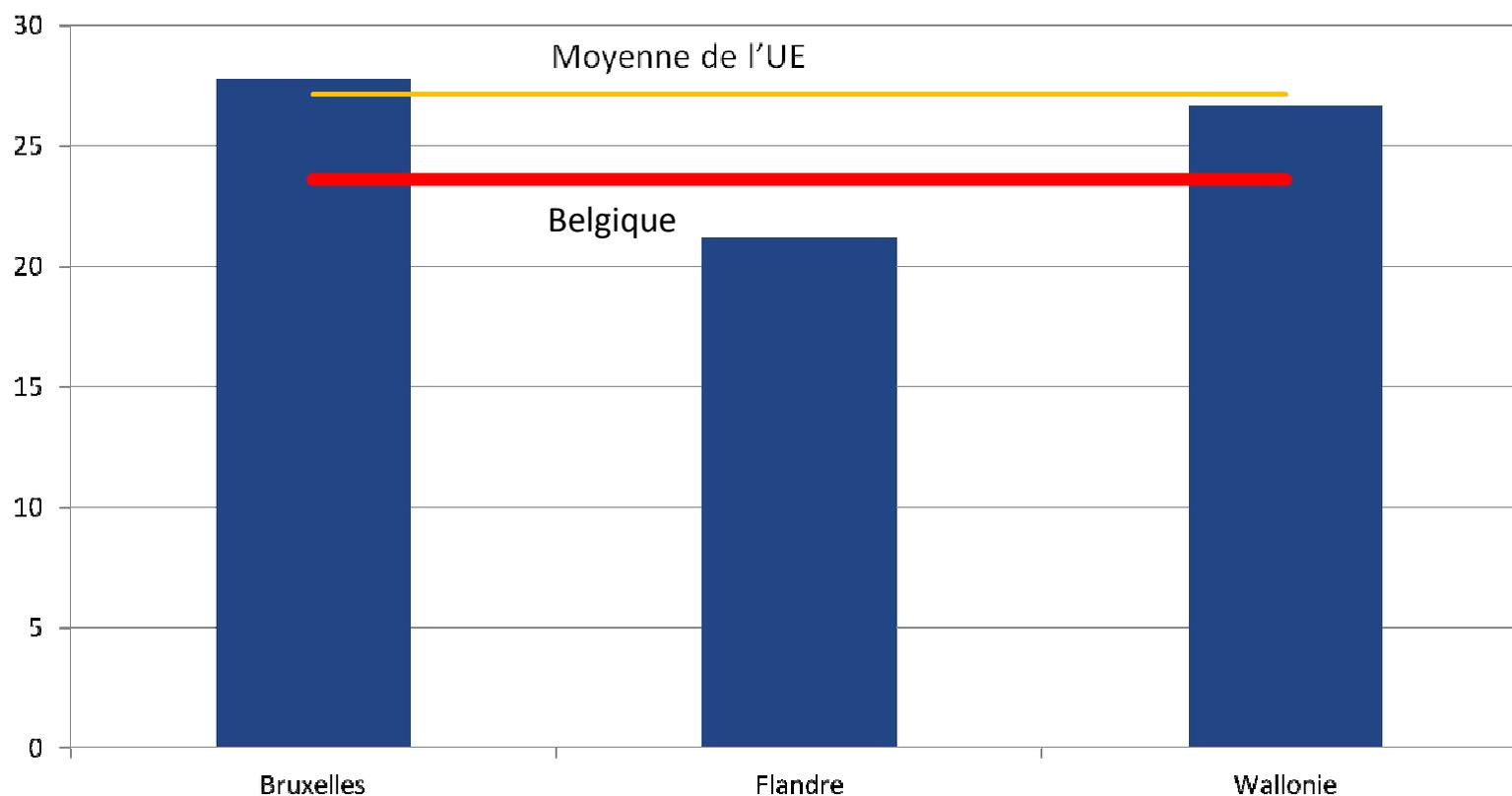
- ▶ En 2013, environ 29 000 demandeurs d'emploi souffraient d'un handicap (définition VDAB): cela représente 13,2 % du nombre total de DEI
- ▶ Accompagnement par le GTB (service spécialisé de détermination du parcours et d'accompagnement)
(données pour 2012)



Source: GTB.

Résultats d'enquête: part de la population qui déclare souffrir d'un handicap ou d'un problème de santé de longue durée

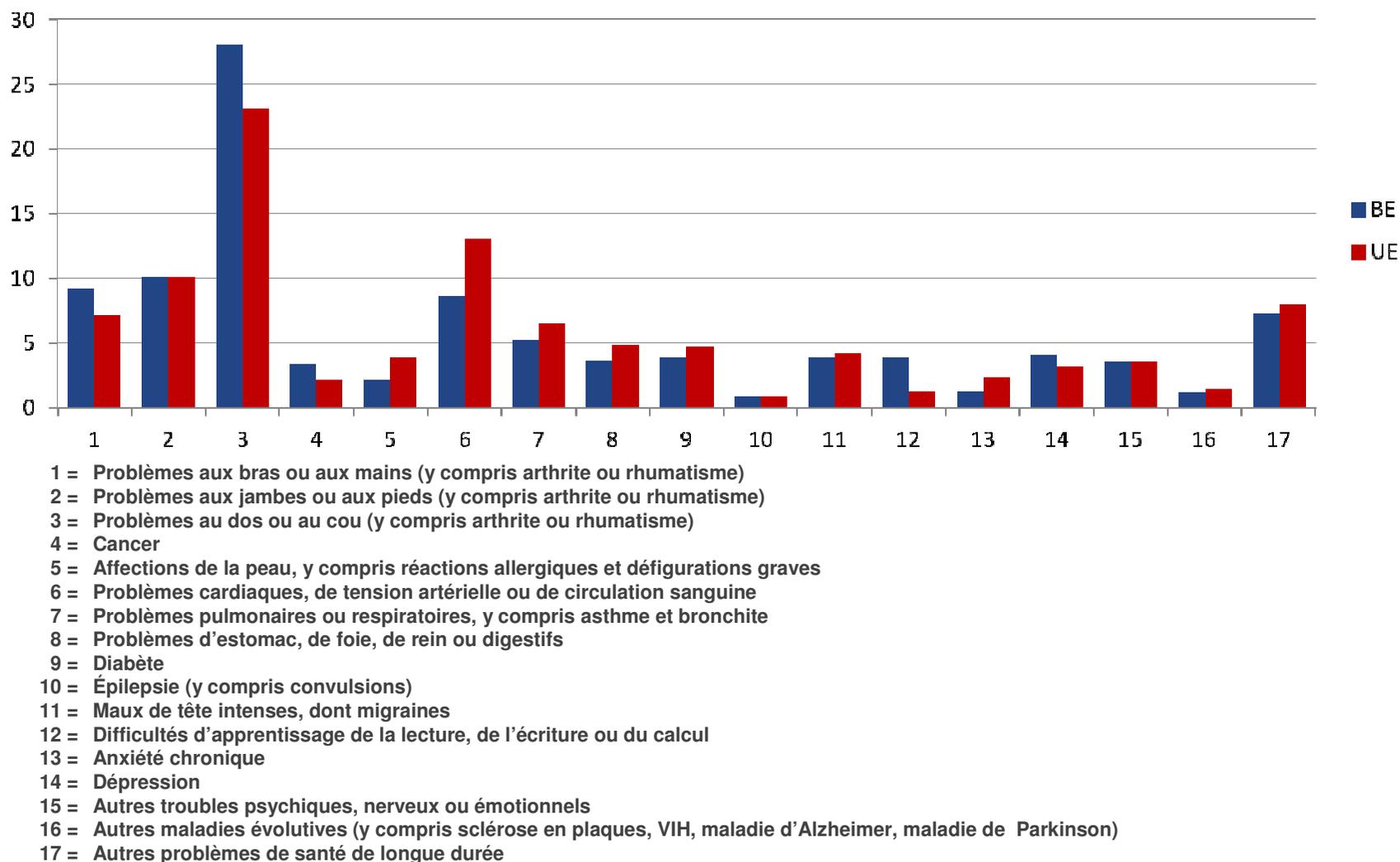
(en pourcentage de la population de 15 à 64 ans correspondante, données pour 2011)



Source: CE (EFT, microdonnées), module ad hoc 2011.

Part des différentes formes de handicap et de problèmes de santé de longue durée

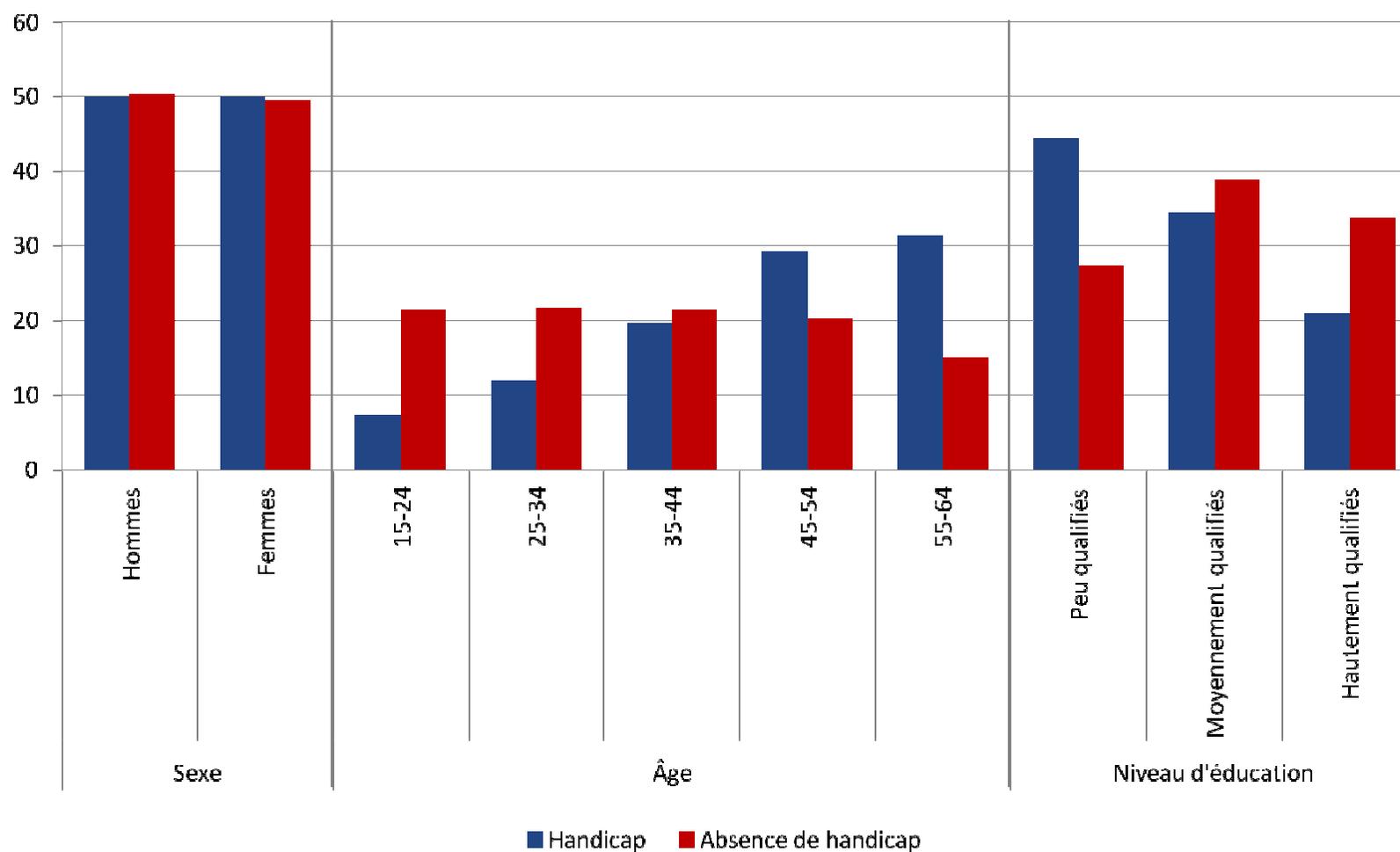
(en pourcentage de la population de 15 à 64 ans qui déclare souffrir d'un problème, données pour 2011)



Source: CE (EFT, microdonnées), module ad hoc 2011.

Composition de la population avec ou sans handicap ou maladie de longue durée, en Belgique

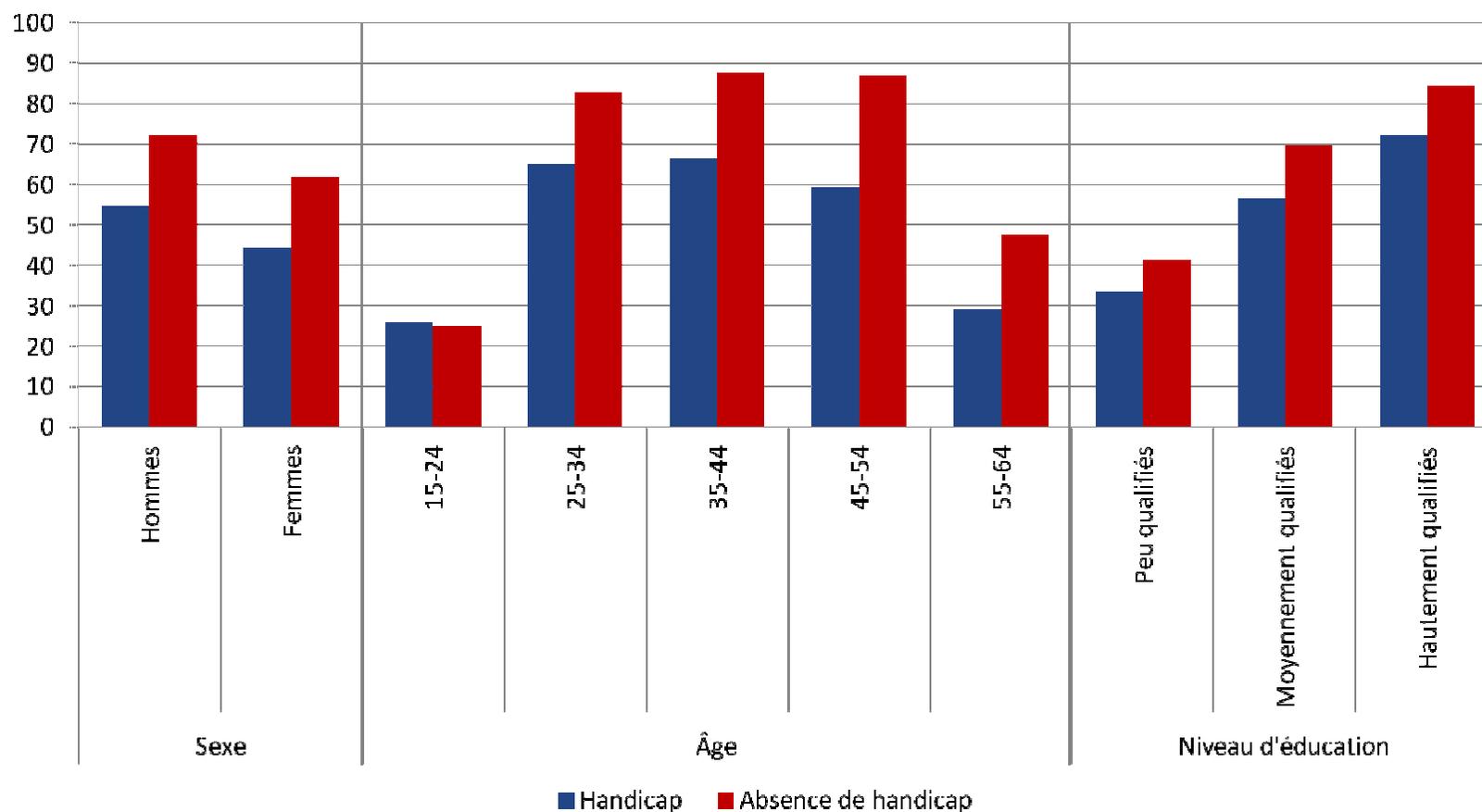
(en pourcentage de la population correspondante âgée de 15 à 64 ans, données pour 2011)



Source: CE (EFT, microdonnées), module ad hoc 2011.

Taux d'emploi des différents groupes de la population en Belgique

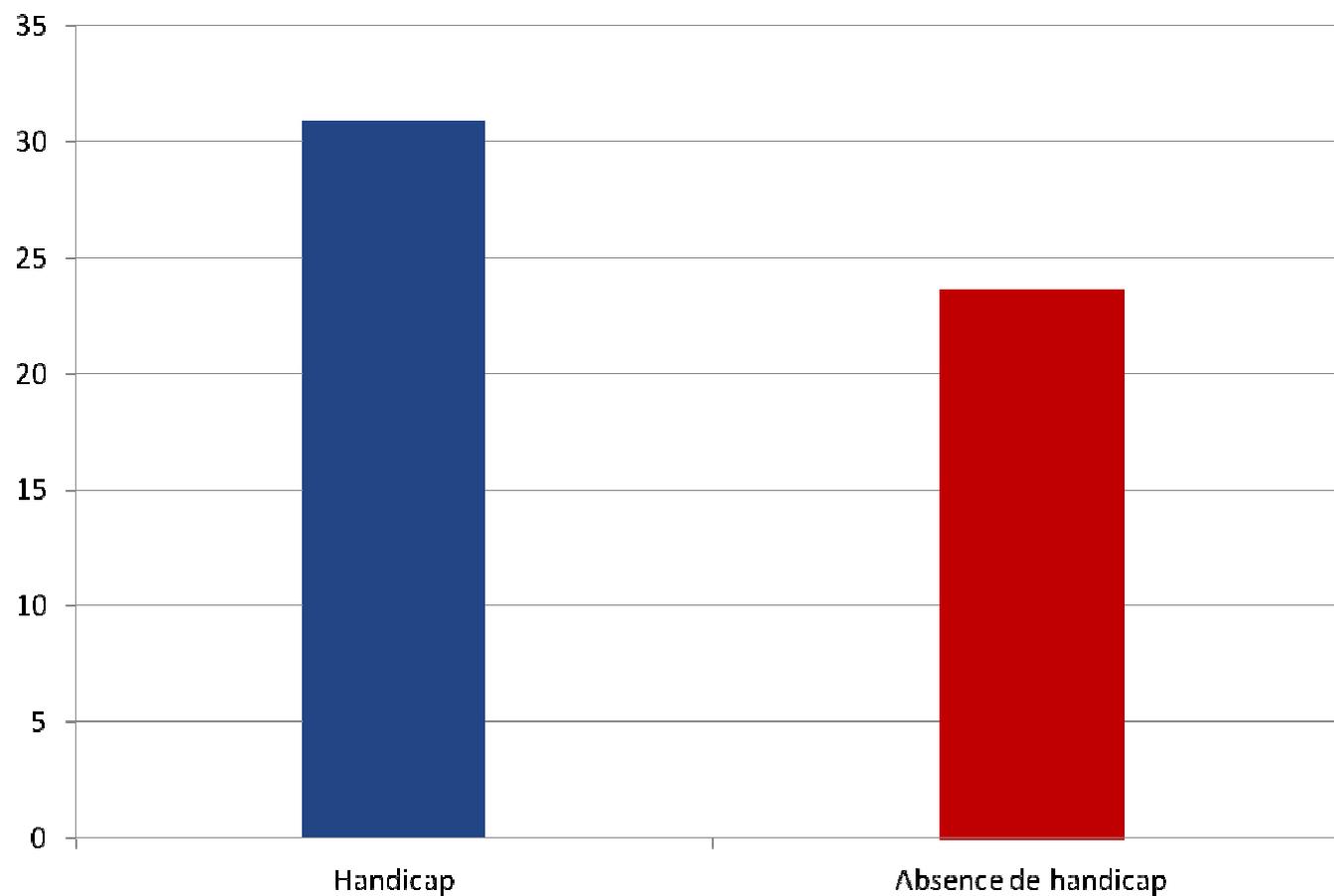
(population âgée de 15 à 64 ans, en pourcentage de la population correspondante, données pour 2011)



Source: CE (EFT, microdonnées), module ad hoc 2011.

Part des travailleurs à temps partiel

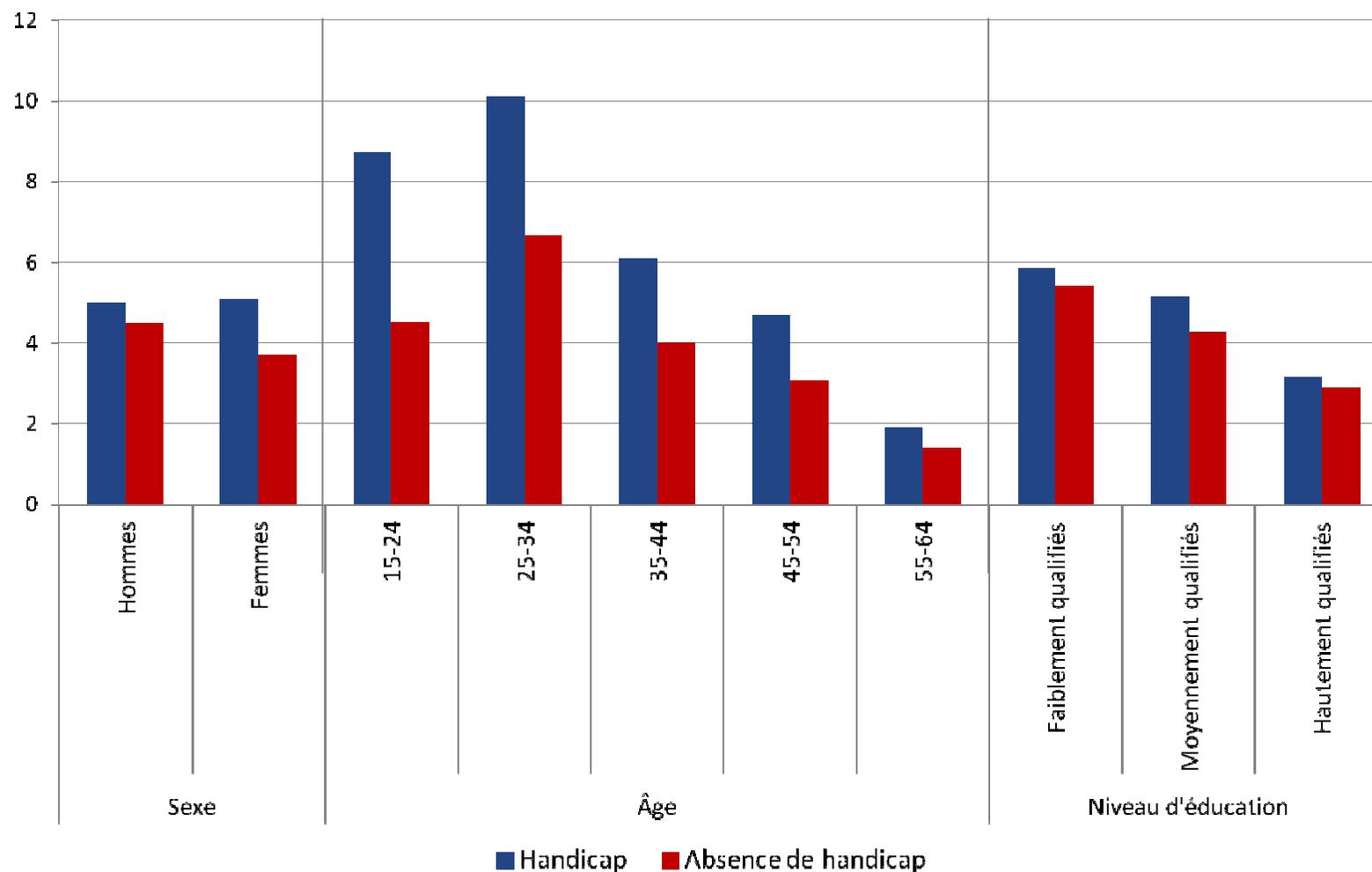
(en pourcentage de la population correspondante en emploi âgée de 15 à 64 ans, données pour 2011)



Source: CE (EFT, microdonnées), module ad hoc 2011.

Ratios de chômage de différents groupes de la population en Belgique

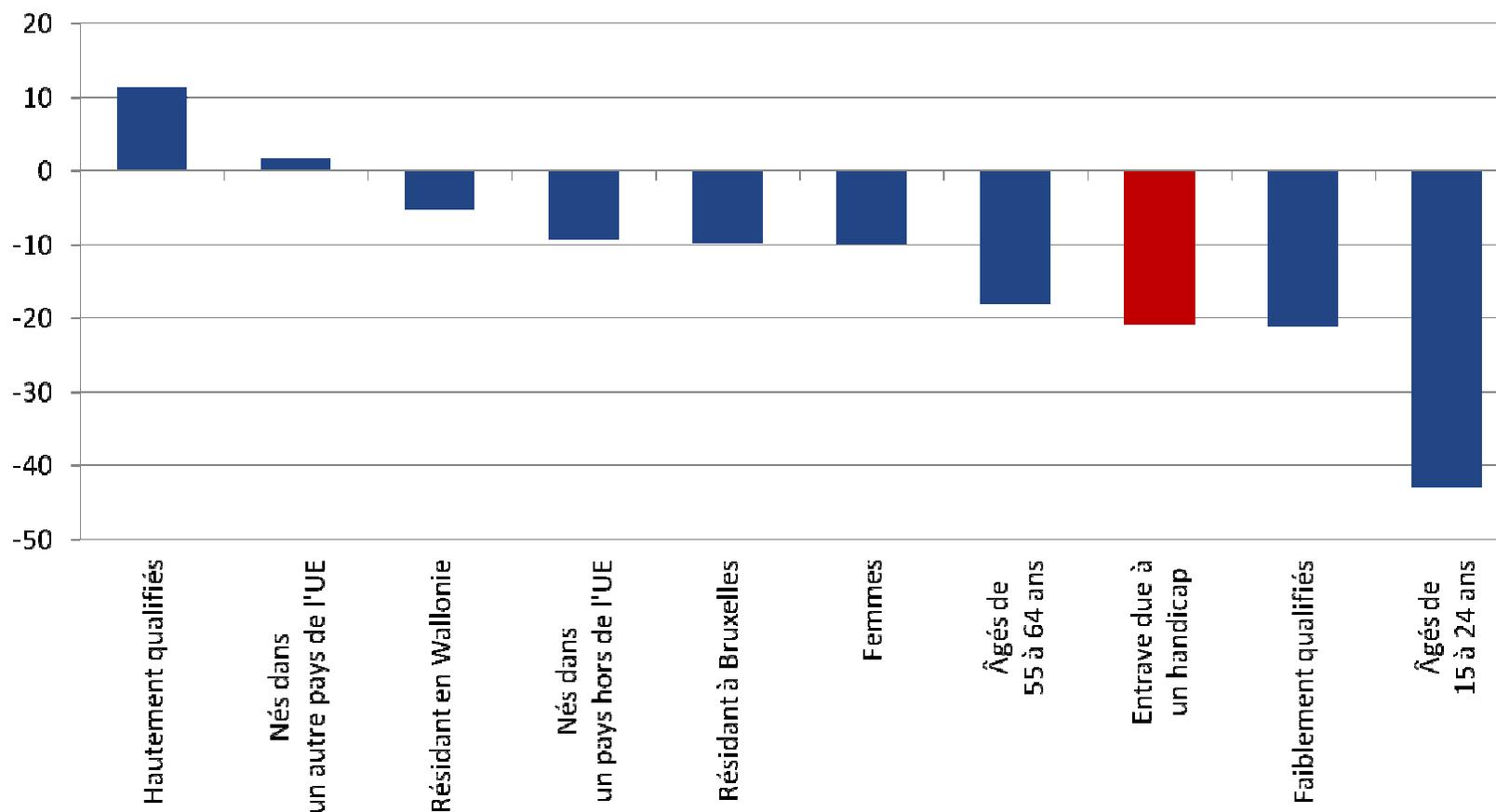
(en pourcentage de la population correspondante âgée de 15 à 64 ans, données pour 2011)



Source: CE (EFT, microdonnées), module ad hoc 2011.

Probabilité d'être en emploi en cas d'entrave due à un handicap ou un problème de santé de longue durée: écarts par rapport au groupe de référence¹

(modèle logit², données pour 2011)



Sources: DGS (EFT, microdonnées), calculs BNB sur la base de données non pondérées.

¹ La personne de référence est née en Belgique, âgée de 25 à 54 ans, moyennement qualifiée, résidant en Flandre et qui ne souffre d'aucune entrave due à un handicap ou problème de santé de longue durée.

² Significatif à 1 % pour tous les résultats. Le $R^2 = 18,52$ %. Les probabilités mentionnées dans le graphique ne peuvent être additionnées. La présentation adoptée est de type ceteris paribus: on modifie une caractéristique à la fois par rapport au groupe de référence.

Pièges à l'inactivité¹

(variation relative du revenu net lors du passage à l'emploi ², en pourcentage, en 2012)

	Invalidité: à partir de l'allocation maximale			Assistance sociale: à partir de l'ARR et de l'AI (cat. 5) ³		
	Emploi à			Emploi à		
	100 %	50 %	33 %	100 %	50 %	33 %
Isolé	-10	21	16	38	26	21
Famille monoparentale	-18	5	2	24	17	14
Couple à un revenu sans enfants	-14	21	17	33	22	18
Couple à un revenu avec enfants	-10	12	8	27	17	15
Couple à deux revenus sans enfants	-8	11	9	41	21	15
Couple à deux revenus avec enfants	-12	3	2	26	13	8

Source: CSB.

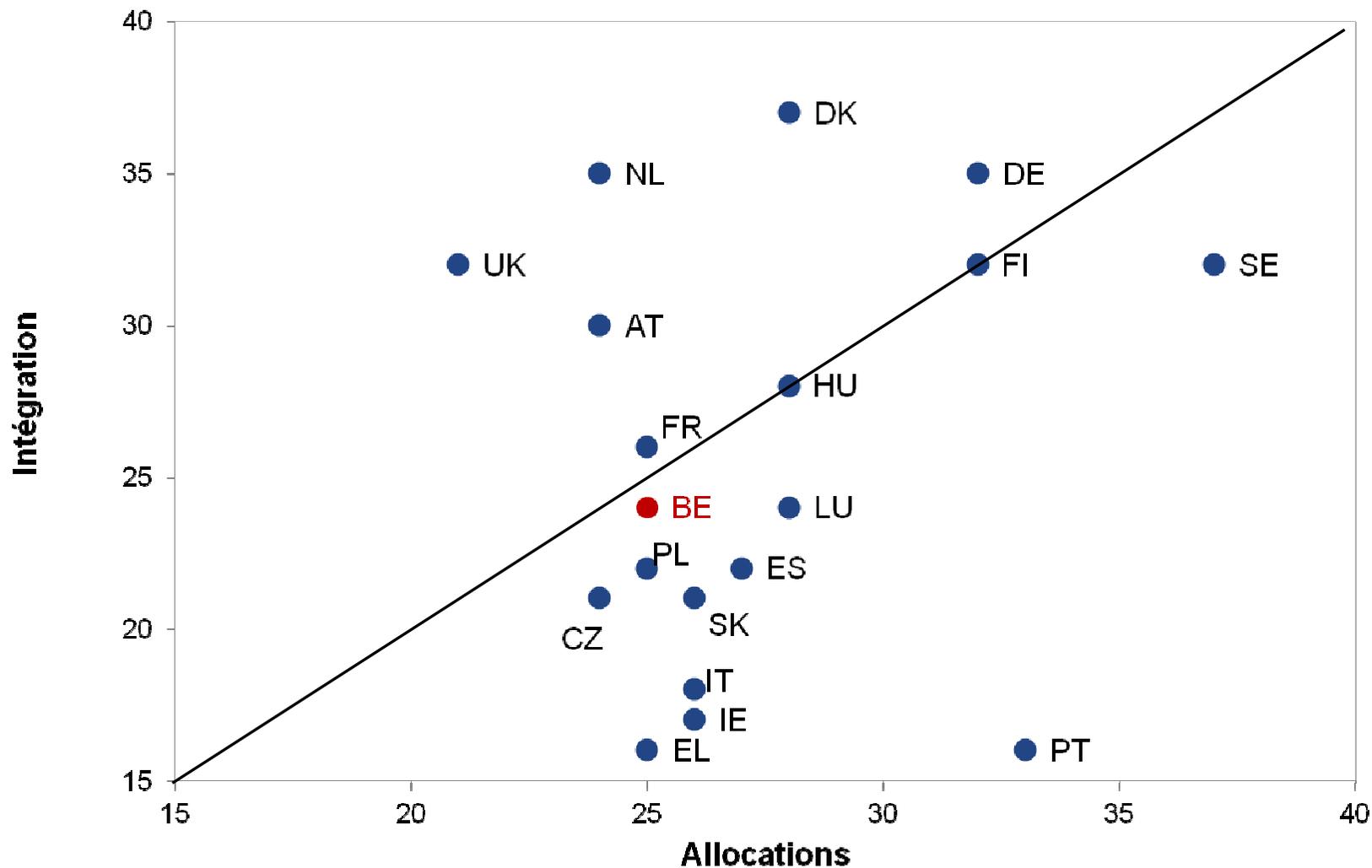
¹ Les zones vertes indiquent l'absence de piège financier, c'est-à-dire une variation du revenu net supérieure ou égale à 15 %. Les zones orange montrent l'existence d'un piège financier, c'est-à-dire une variation positive du revenu net inférieure à 15 %. Les zones rouges indiquent une perte financière.

² Emploi rémunéré au salaire minimum pour des jeunes de 21 ans sans ancienneté. En cas de travail à temps partiel, le salaire est diminué en fonction du temps de travail. Un partenaire actif travaille à temps plein et perçoit un salaire équivalent à 130 % du salaire minimum.

³ ARR = Allocation de remplacement de revenus; AI = Allocation d'intégration. La catégorie 5 concerne les personnes présentant un très faible degré d'autonomie.

Politique vis-à-vis des personnes en situation de handicap dans l'UE¹

(valeurs sur une échelle de 0 à 50, en 2007)



Source: OCDE.

¹ Les données ne sont pas disponibles pour les États membres de l'UE qui n'ont pas adhéré à l'OCDE, à savoir la Bulgarie, la Croatie, Chypre, l'Estonie, la Lituanie, la Lettonie, Malte, la Roumanie et la Slovénie.

Recommandations

- ▶ **Améliorer l'outil statistique** : créer un registre spécifique
- ▶ **Prévention**: offrir des conditions de travail en accord avec les normes de santé et sécurité au travail; assurer le contrôle par l'inspection du travail; responsabiliser les employeurs
- ▶ **Participation au marché du travail**: informer via les agences régionales; accompagner si réelles possibilités d'emploi; garantir le rétablissement des droits antérieurs en cas d'arrêt du travail; faire du travail une option financièrement attractive
- ▶ **Capital humain**: intégrer autant que possible les jeunes dans l'enseignement ordinaire; prévoir une formation continue; faciliter la réinsertion dans l'emploi ("back to work")
- ▶ **Aides adaptées pour l'intégration professionnelle**: conclure des accords sectoriels; adapter les conditions de travail; subsidier l'intégration professionnelle; prévoir des formules de travail adapté pour certaines personnes